

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE SERVICE
2018/601B

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE

25 rue Etienne Dolet

63000 CLERMONT-FERRAND

Représentant : Monsieur le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE

Tél : 04 73 34 44 20

Fax : 04 73 35 12 85

E-mail : marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHE

➤ **Objet** : **Marché n°2018/601B : Marché de service d'entretien des ascenseurs, des monte-charges et élévateurs gérés par le CROUS CLERMONT AUVERGNE et marché de travaux à bons de commandes pour les travaux programmés**

➤ **Type de marché** : Service

➤ **Classification CPV** : 50750000-7 ; 50700000-2

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ **Description** : Le présent marché a pour objet principal les prestations de maintenance et travaux des ascenseurs, monte-charges et élévateurs des sites du CROUS CLERMONT AUVERGNE.

Des travaux programmés pourront également être ordonnés par bons de commande.

Il couvre les prestations sur 38 appareils (35 à Clermont-Ferrand et agglomération (département 63), 1 à Aurillac (département 15) et 2 à Montluçon (département 03).

La prestation est exécutée conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières et Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCAP et CCTP).

➤ **Durée du marché** : Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an, à compter du **1^{er} octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019 et est reconductible tacitement trois fois par période d'un an. Sa durée totale ne pourra être postérieure au 30 septembre 2022.**

Le début d'exécution du marché est donc le 1^{er} octobre 2018 sauf pour 1 équipement dont la date est mentionnée dans la colonne « Prise d'effet » de l'annexe AE1 à l'acte d'engagement.

En vertu de l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reconduire ou de ne pas reconduire le présent marché.

La non-reconduction éventuelle sera notifiée par le CROUS CLERMONT AUVERGNE trois mois avant la date prévue de reconduction. Le titulaire en sera informé par lettre en recommandé avec accusé de réception. En cas de non reconduction, le titulaire du marché ne pourra prétendre à aucune indemnité pour la partie non exécutée.

Le titulaire du marché ne peut refuser les reconductions conformément à l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

➤ Allotissement : Le présent marché n'est pas décomposé en lots : le présent marché est composé d'un lot unique.

Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 12 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile, et financièrement plus coûteuse, l'exécution de la présente prestation.

➤ Tranches : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

➤ Variantes : variantes non autorisées

➤ Prestations complémentaires (options) : pas d'option

➤ Forme du marché : Le marché de service d'entretien pour les prestations P2 et P3I est un marché à prix forfaitaire.

Les prestations P3P relevant des marchés de travaux feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 80 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

➤ Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum

➤ Langue de rédaction des marchés : Français

➤ Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 3 et 4 du règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Conformément aux dispositions des articles 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les critères de choix des offres des candidats ayant satisfaits aux exigences de qualité et de capacité sont les suivants avec l'attribution d'une note :

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur Général du CROUS, éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation. Il choisira librement l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants, pondérés comme suit :

1 – PRIX pour 50 % dont :

Sous-critères :

- 22.00 % : Entretien P2+P3I pour la durée
- 2.00 % : Coût exploitation GSM pour la durée
- 6.00 % : Pose GSM
- 18.00 % : Travaux P3P liste indicative
- 2.00 % : Taux horaire

% du montant cumulé des 6 prix

Règle de calcul sommation et proportionnelle moins disant. Tout chiffrage manquant est éliminatoire.

2 – VALEUR TECHNIQUE pour 50 %

Sous critères :

- **Conditions de prise à l'entretien, 15 %**

Le candidat doit décrire les moyens, méthodes en sa possession pour prouver sa connaissance, son accès à chaque technologie, matériel (exemple accès aux mémoires de défaut des armoires MCS Otis, etc.).

Mémoire de rédaction libre, 40 pages maximum.

Absence de réponse ou réponse non argumentée ou non vérifiable auprès d'autres organismes vaut 0.

L'accès aux bases documentaires sera autorisé pour vérification.

- **Conditions d'entretien, moyens humains, moyens matériel pour satisfaire chaque exigence du marché en entretien, travaux: 33.5 %**

Le candidat doit distinguer l'entretien préventif, le curatif, les temps d'entretien pour chaque visite, le nombre d'ascenseur par technicien, l'assistance technique, les secteurs couverts par les techniciens, les réparateurs, les délais de fourniture, l'organisation des travaux P3P, les repos compensatoires, le taux effectif d'occupation...

Mémoire de rédaction libre, 60 pages maximum.

Absence de réponse ou réponse non argumentée ou non vérifiable auprès d'autres organismes vaut 0, réponse généraliste, insuffisante vaut 1/4 de la note .

- **Développement durable 1.5 %**

Le candidat décrit tous les moyens spécifiques à ce marché pour réduire sa consommation CO2, gestion des déchets, y compris compensation auprès de tiers.

Mémoire de rédaction libre, 5 pages maximum, en reprenant les items listés en annexe AE5.

Absence de réponse ou réponse non argumentée ou non vérifiable auprès d'autres organismes ou prestataires désignés vaut 0.

Les offres sont classées par ordres décroissant.

7 – DEFINITION DE LA PROCEDURE

Le présent marché dont l'objet principal est l'entretien des ascenseurs, monte-charges et élévateurs est un marché de services. Il est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25 I et 67 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016.

Ce marché est un marché public de service soumis aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 et du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016.

Les prestations de travaux (P3P), classées dans la catégorie des marchés de travaux feront l'objet de bons de commande. Les bons de commandes seront notifiés par le Pouvoir adjudicateur ou son représentant.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer, tout en respectant les dispositions des articles 139 et 140 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, des ascenseurs, monte-charges et élévateurs durant la période d'exécution de l'accord-cadre.

La procédure est dématérialisée sur le site www.achatpublic.com

Cette procédure fait suite à la déclaration « sans suite » du marché n°2018/601 « Marché de service d'entretien des ascenseurs, des monte-charges et élévateurs gérés par le CROUS CLERMONT AUVERGNE et marché de travaux à bons de commandes pour les travaux programmés » conformément aux dispositions de l'article 98 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 10 du Règlement de consultation du marché n°2018/601.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est remis gratuitement en un seul exemplaire sur demande du candidat adressée au CROUS – Service des marchés – 25 rue Etienne Dolet – 63037 CLERMONT-FERRAND.

Tél : 04 73 34 44 20 – Fax : 04 73 35 12 85.

Courriel : marches@crous-clermont.fr

Ou

Peut être retiré sur le site de dématérialisation des marchés <http://www.achatpublic.com>

L'offre pourra être déposée sur ce même site.

Il est demandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, ceci afin d'être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses données aux questions posées par d'autres candidats.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **JEUDI 12 JUILLET 2018 – 12h00**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres :

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs offres sur support papier **ou** par voie électronique.

Les candidats doivent choisir entre :

- Soit la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres ;
- Soit leur envoi sur support papier par courrier en recommandé avec accusé de réception ou « *par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité* », ou dépôt contre récépissé, sous enveloppe cachetée.

1/ Modalités de remise des offres sous format papier :

La candidature et l'offre, sous enveloppe unique, seront adressées au service des Achats et Marchés du CROUS avant la date et l'heure indiquées ci-dessus par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date, l'heure, le lieu de réception et de garantir la confidentialité (recommandé avec A.R., Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature, récépissé de dépôt).

Les offres seront déposées contre récépissé avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus à l'adresse suivante :

CROUS CLERMONT AUVERGNE
Service des Achats et Marchés
25 rue Etienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Horaires d'ouverture du service des Achats et Marchés (jours ouvrés) : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Si elles sont envoyées sous pli postal, elles doivent l'être sous pli en recommandé avec A.R., Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature à la même adresse indiquée ci-dessus.

2/ Modalités de remise des offres électroniques (procédure dématérialisée) :

En application de l'article 40 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié avec la version en vigueur au 31 mars 2016, les candidats peuvent remettre leur offre de façon dématérialisée.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

L'envoi électronique des candidatures et des offres est à effectuer sur la plateforme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com>

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son offre.

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Questions- réponses :

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats. Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou courriel) auprès de :

CROUS CLERMONT AUVERGNE
SERVICE DES ACHATS ET MARCHES
25 rue Etienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Téléphone : 04.73.34.44.20 – Fax : 04.73.35.12.85
marches@crous-clermont.fr

ou

sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>

Les candidats devront les faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, et une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, dans les meilleurs délais.

Les réponses seront écrites et transmises par courriel (ou télécopie) au demandeur. Elles seront également transmises auprès de la plate forme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>

Sur le site <http://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible à ceux des candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.

Identification courrielle du candidat :

Les candidats sont fortement invités à s'identifier sur notre profil d'acheteur - lors du retrait du dossier ou ultérieurement - en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours, etc.

Dans le cas où un candidat n'aurait pas inscrit son adresse courriel sur le profil d'acheteur ou aurait inscrit une adresse courriel inadaptée ou erronée - et ce, quel qu'en soit le motif :

- il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats,
- il incombera alors à ce candidat de faire diligence par lui-même pour en être tenu informé.

Neutralisation anti-spam :

Après identification sur notre profil d'acheteur, les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par Plateforme de dématérialisation ou par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).

En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.

11 – DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE MARCHE

Jeudi 07 juin 2018 au BOAMP/JOUE (AVIS n° 18-77301)